

# **SYNDICAT DES EAUX DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS**

## **COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 13 décembre 2016**

Le 13 décembre 2016, se sont réunis à la salle du conseil de FAIMBES:

- Jean Marie JACOB, président,
- Francis LHOMME, vice-président,
- Cyril CORNEVEAUX, vice-président,
- les délégués: Nicolas CHAUMONT, Nicolas LHOMME, Denise MATHIOT, Jérôme SIMEANT, Jean Paul BELON, Frédéric ROUTHIER, Jean François GREMAUX, Guy SAINTVOIRIN.
- Pierre MINOT et Sébastien HUSTET-GRANGE, Véolia-Eau.
- Jean Pierre HEMARD, cabinet ACESTI,
- Michel BOURRELIER, MBConseils.

### **1 : Election d'un secrétaire de séance :**

Cyril CORNEVEAUX est élu à l'unanimité.

### **2 : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 octobre 2016 :**

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

### **3 : ACESTI :**

#### **3.1 : Présentation du projet de remplacement de la conduite entre la station et le réservoir de GENEY:**

Jean Pierre HEMARD détaille le projet :

- la conduite sera en fonte verrouillée de diamètre 125. Son tracé sera différent de la conduite actuelle pour rester en domaine public. De ce fait, elle aura une longueur supérieure à l'actuelle d'environ 120 mètres, soit environ 1 800 mètres au total. Elle traversera les bois communaux de GENEY sur environ 390 mètres dans un espace de 6 mètres de large, nécessaire aux engins.

Les élus de GENEY devront donc se mettre en rapport rapidement avec l'ONF pour faire marquer les arbres dans cette emprise, l'époque étant propice au bucheronnage. Bien entendu, les frais de bucheronnage et de débardage sont à la charge du syndicat, ainsi que l'entretien futur par broyage. Le dessouchage sera compris dans le marché.

Une convention tripartite sera passée entre le syndicat, la commune de GENEY et l'ONF.

Concernant la possibilité d'enfouir une ligne pilote dans la fouille, Véolia devra donner les caractéristiques du câble à employer et la distance des chambres de tirage. ACESTI chiffrera plusieurs options :

- pose d'une gaine type janolène de 63 et des chambres de tirage ou pose de deux gaines (une en secours) et des chambres de tirage ou pose d'un PVC de diamètre 40 et des chambres de tirage.
- Fourniture et pose du câble.

Le projet est validé à l'unanimité.

### **3.2 : Projet de renforcement à ETRAPPE rue des noyers:**

Actuellement trois maisons sont alimentées par un diamètre 32. Des bâtiments sont en projet à côté de ces maisons. La défense incendie est inopérante et la pression très faible.

Le renforcement prévu consisterait en extension de 70 mètres et la reprise des branchements sur 385 mètres.

En l'absence des délégués d'ETRAPPE, le projet n'est pas précisé : branchements en 25 ou en 32 ; sur presseurs individuels ou communal ; défense incendie par sur presseur collectif ou pose de bêche. Le président organisera une réunion avec les élus d'ETRAPPE et le cabinet ACESTI pour orienter le projet.

### **3.3 : Point sur les travaux de l'an dernier:**

-Accolans : la réfection des chaussées a été réalisée en bicouche dans l'attente de l'aménagement de la traversée du village prévu l'an prochain. Le département aurait souhaité de l'enrobé.

Au final, le montant des travaux s'élève à 126 702 € pour 165 240 € prévus.

-Onans : le décompte définitif s'élève à 200 000 € pour 298 900 € prévus.

Les subventions ne sont pas encore toutes reversées mais les économies générées vont profiter aux prochains travaux.

## **4 : Véolia:**

### **4.1 : Pression défense incendie à ETRAPPE :**

Les résultats ont été communiqués au président

### **4.2 : Avis de passage pour relève des compteurs d'eau :**

La relève des compteurs mécontente beaucoup d'abonnés. Plusieurs cas sont cités :

-estimation pendant trois ans de suite et plus de 1000 € de régularisation.

-abonné titulaire de plusieurs contrats avec nécessité d'une boîte mail par contrat.

-courrier pour réclamer l'index du compteur plus de quinze jours après la relève.

-releveur qui n'entre pas dans la maison malgré la présence du propriétaire.

-organisation des tournées basée sur une liste alphabétique des abonnés.

Véolia a pris note.

### **4.3 : Travaux à Brétigny et avenant au contrat:**

Les travaux de mise en conformité des installations de Brétigny sont terminés, à l'exception de la contenance du réservoir.

Les branchements plomb sont éradiqués mais il reste 20 compteurs de plus de quinze ans d'âge.

Véolia aura 3 km de réseau supplémentaires à gérer, un réservoir à laver et un U.V. à entretenir. De plus, la vente en gros disparaît.

Véolia propose donc un avenant au contrat : pour compenser ces charges supplémentaires, le prix du m<sup>3</sup> d'eau augmente de 7 centimes.

Le conseil refuse cet avenant qui n'a pas pris en compte les 39 nouveaux abonnés et les 4400 m<sup>3</sup> de consommation. Véolia reverra sa copie.

### **4.4 : relance des impayés :**

Le président a demandé l'état nominatif des impayés (4 815 €) qui est examiné en conseil. Plusieurs délégués sont sur cette liste alors qu'ils ont payé leur facture. Le paiement a peut être pris du retard mais les sommes ont bien été encaissées par Véolia. Véolia devra établir sa liste des impayés moins rapidement et reverser la part syndicale.

### **4.5 : Plan d'action de réduction des pertes d'eau :**

Véolia a fait un tableau à disposition du président qui doit répondre à l'Agence de l'Eau.

Les prélèvements, qui étaient de 372 m3/jours, sont passés à 324 m3/jours. Ils sont actuellement à 319 m3/jours, grâce à l'action conjointe de Véolia qui répare les fuites et du syndicat qui renouvelle les conduites.

#### **5 : Relance des communes pour l'adhésion de Brétigny au syndicat:**

Toutes les communes ont délibéré, à l'exception d'Onans et Gémonval. Le délégué de Gémonval informe le conseil que la délibération a été prise le vendredi précédent. Le président prendra contact avec le maire d'Onans.

#### **6 : Relance des communes pour la convention d'entretien des P.I.**

Il manque les réponses de Geney, Onans et Gémonval. Geney et Gémonval ont délibéré, la délibération sera transmise au président qui verra le maire d'Onans à ce propos.

#### **7 : Délégation du service public :**

##### **7.1 : Approbation du principe de délégation et des prestations que doit assurer le délégataire :**

Le président expose les différents modes de gestion d'un service d'eau potable. A l'unanimité, le conseil décide du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable du syndicat de l'abbaye des trois rois pour une durée de douze ans.

Le président expose le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

A l'unanimité, le conseil approuve ce document.

##### **7.2 Election de la COP :**

Une seule liste a été déposée auprès du président suite à la dernière réunion du comité. Le comité procède alors au scrutin.

La liste est élue à l'unanimité.

#### **8 : DUP :**

Le président a reçu l'arrêté signé conjointement par le préfet du Doubs et le préfet de la Haute Saône : cet arrêté porte déclaration d'utilité publique pour la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection ; autorise l'utilisation de l'eau pour la consommation humaine ; et déclare cessible les terrains nécessaires à l'établissement des périmètres de protection immédiate.

Cet acte marque la fin de vingt ans de procédure et assure la pérennité des installations du syndicat.

#### **9 : Questions et informations diverses :**

La pente du terrain ne permet pas la clôture de la station avec des panneaux de grillage. Un grillage normal en fils torsadés sera utilisé.

La réfection de la peinture du décanteur n'avance pas : chacun se renvoie la responsabilité. Une action va être menée par le président, d'autant que des fissures apparaissent sur le décanteur.

La séance est close à 23 heures 20.

Dressé par MBConseils, le 14 décembre 2016.